

ÉCODEF

238
mars 2024

LE BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE
ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

S T A T I S T I Q U E S

LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS MILITAIRES DES ARMÉES EN 2022

En 2022, la solde nette moyenne des personnels militaires - hors Gendarmerie - est de 2 791 € par mois, en augmentation en euros courants de 3,3 % sur un an, alors que l'inflation s'est élevée à 5,2 % en 2022. Cette augmentation tient surtout à celle des primes et indemnités. Grâce au deuxième acte de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM), elles ont augmenté en moyenne de 4,6 %, alors que la solde indiciaire moyenne progressait de 2,4 % grâce à une revalorisation du point d'indice et aux différentes augmentations du traitement minimal. Pour les personnels présents en 2021 et en 2022, la solde nette moyenne augmente entre ces deux années de 0,1 % en euros constants. Comme l'année précédente, la progression de la rémunération nette des militaires en place est plus élevée en 2022 pour les femmes (+ 0,6 % en euros constants) que pour les hommes (+ 0,0 %). Ce sont tout particulièrement les femmes officiers en place qui en profitent avec une augmentation de leur solde de 1,7 % en euros constants.

LA SOLDE NETTE MOYENNE AUGMENTE DE 3,3 % EN EUROS COURANTS

Les évolutions de solde brute et de solde nette dans l'ensemble ne sont guère différentes, que le militaire soit affecté en France ou à l'étranger. Entre 2021 et 2022, la solde nette mensuelle moyenne augmente en euros courants de 3,3 % pour l'ensemble des militaires affectés en France, y compris Outre-mer, plus précisément de 4,4 % pour les militaires du rang, de 3,7 % pour les officiers et de 2,7 % pour les sous-officiers. Les militaires du rang ont, tous grades confondus, pleinement bénéficié des relèvements du traitement minimal alors que, parmi les sous-officiers, seuls des sergents et des seconds maîtres ont pu en profiter. En prenant en compte une inflation de 5,2 % sur 2022, l'évolution de la solde nette moyenne avant prélèvement à la source en euros constants pour l'ensemble des militaires des armées est de -1,8 % entre 2021 et 2022.

La solde mensuelle nette moyenne d'un militaire des armées est de 2 791 € en 2022, avant prélèvement à la source (**Figure 1**). Elle est en moyenne de 5 123 € pour un officier, de 2 696 € pour un sous-officier et de 2 054 € pour un militaire du rang. Pour les personnels affectés toute l'année en France, y compris dans les Outre-mer, la solde nette moyenne en 2022 est de 2 677 € par mois. L'écart de rémunération avec l'ensemble tient aux indemnités spécifiques que touchent les personnels affectés à l'étranger, que ce soit dans les forces prépositionnées à l'étranger ou dans le réseau diplomatique (**Encadré**). Ces indemnités sont importantes pour les officiers : la solde nette moyenne en 2022 de ceux affectés en France toute l'année est inférieure de 7,2 % à la solde nette moyenne de l'ensemble des officiers. Elle est ainsi 2,3 fois plus élevée que celle d'un militaire du rang, alors que, tous lieux d'affectation confondus, le rapport entre les soldes nettes des officiers et des militaires du rang est de 2,5.

Au delà des revalorisations salariales, la baisse de certains effectifs en 2022, de 1,2 % pour les militaires du rang et de 0,9 % pour les sous-officiers, joue également sur la croissance de la solde nette moyenne, car seul l'effectif des officiers est en augmentation.

Figure 1 : Effectifs et soldes mensuelles moyennes par corps entre 2021 et 2022

		Effectifs en EQTP en 2022	Structure des effectifs en 2022 (%)	Solde brute moyenne en 2022 (€ courants)	Évolution 2021-2022 de la solde brute moyenne (%)	Solde nette moyenne en 2022 (€ courants)	Évolution 2021-2022 de la solde nette moyenne (%)
Ensemble	Officiers	30 652	14,7	6 106	3,4	5 123	3,7
	Sous-officiers	92 743	44,5	3 252	2,6	2 696	2,7
	Militaires du rang	85 041	40,8	2 510	4,3	2 054	4,4
	Ensemble	208 436	100	3 369	3,2	2 791	3,3
Affectés en France (y compris Outre-mer) toute l'année	Officiers	28 583	14,0	5 697	3,5	4 755	3,8
	Sous-officiers	90 451	44,4	3 159	2,6	2 613	2,7
	Militaires du rang	84 470	41,5	2 497	4,3	2 042	4,4
	Ensemble	203 503	100	3 240	3,3	2 677	3,4

Champ : personnels militaires (hors CGA, DGA, Gendarmerie, élèves et volontaires).

Sources : RAE 2021 et 2022, OED.

LA SOLDE BRUTE EST COMPOSÉE À 38 % DE PRIMES ET INDEMNITÉS

La solde brute moyenne se compose du traitement brut, du complément de solde (indemnités de résidence et supplément familial, sans la nouvelle bonification indiciaire ou NBI) et des primes et indemnités. En moyenne 37,8 % de la solde brute est constitué par les primes et indemnités (Figure 2). Ce chiffre descend à 35,9 % pour les seuls militaires affectés en France, y compris Outre-mer, toute l'année. La part des primes et indemnités dans la solde brute est plus élevée chez les officiers (45,7 %) et moindre chez les militaires du rang (31,0 % de la solde brute). La solde nette est obtenue en enlevant les cotisations salariales de la solde brute. Celles-ci s'élèvent à 16,1 % de la solde brute pour les officiers, à 17,1 % pour les sous-officiers et à 18,2 % pour les militaires du rang. Sur le champ des militaires affectés en France, y compris Outre-mer, toute l'année, la part des primes et indemnités dans la solde brute pour les officiers est de 42,4 %, de 36,1 % pour les sous-officiers et de 30,6 % pour les militaires du rang. La solde indiciaire moyenne varie peu selon le lieu d'affectation alors que les primes et indemnités sont plus élevées de 9,6 % pour l'ensemble des militaires que pour ceux affectés en France toute l'année.

Figure 2 : Évolution de la structure de la solde moyenne entre 2021 et 2022

		Solde 2022 (€ courants)				Évolution 2021-2022 (en %)	
		Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang	Ensemble	€ courants	€ constants
Ensemble	Solde brute (a)*	6 106	3 252	2 510	3 369	3,2	-1,9
	Traitement brut (solde indiciaire)	3 188	1 971	1 705	2 041	2,4	-2,6
	Complément de solde (indemnité de résidence et supplément familial, hors NBI)	125	52	28	53	0,5	-4,5
	Primes et indemnités (hors indemnité de résidence et supplément familial de solde)	2 793	1 228	778	1 275	4,6	-0,5
	Cotisations (b)	983	555	457	578	2,6	-2,4
	Solde nette = (a) - (b)	5 123	2 696	2 054	2 791	3,3	-1,8
Affectés en France (y compris Outre-mer) toute l'année	Solde brute (a)*	5 697	3 159	2 497	3 240	3,3	-1,8
	Traitement brut (solde indiciaire)	3 153	1 966	1 704	2 024	2,4	-2,6
	Complément de solde (indemnité de résidence et supplément familial, hors NBI)	130	53	28	53	0,5	-4,5
	Primes et indemnités (hors indemnité de résidence et supplément familial de solde)	2 414	1 140	765	1 163	4,9	-0,3
	Cotisations (b)	941	546	455	564	2,7	-2,4
	Solde nette = (a) - (b)	4 755	2 613	2 042	2 677	3,4	-1,7

(*) Hors NBI.

Champ : Personnels militaires (hors CGA, DGA, Gendarmerie, élèves et volontaires).

Sources : RAE 2021 et 2022, OED.

ENCADRÉ : LES MILITAIRES DES ARMÉES AFFECTÉS À L'ÉTRANGER

Environ 5 000 militaires (dont 12,5 % sont des personnels féminins), soit 2,4 % de l'ensemble des militaires, sont affectés à l'étranger tout ou partie de l'année 2022 (**Figure A**). Cela comprend d'une part les personnels affectés dans les forces prépositionnées à l'étranger, situées en Afrique et dans les Émirats Arabes Unis, et d'autre part les personnels militaires du réseau diplomatique, attachés de défense en mission dans les ambassades et représentants militaires dans les organisations internationales comme l'OTAN et l'ONU (hors militaires participant aux opérations extérieures, d'une durée moyenne de 4 à 6 mois, qui restent administrativement affectés en France dans leur unité). Les militaires affectés à l'étranger ont droit à des indemnités spécifiques, permettant d'assurer les meilleures conditions d'installation et de séjour, y compris de leur famille le cas échéant.

La part de ces personnels par corps augmente avec la catégorie hiérarchique. Ce sont 6,7 % des officiers qui sont affectés tout ou partie de l'année à l'étranger, contre 2,5 % des sous-officiers et 0,7 % des militaires du rang. La solde nette des personnels militaires affectés tout ou partie de l'année à l'étranger vaut 2,8 fois celle des militaires affectés en France. Cela est surtout dû aux effets des primes et indemnités, notamment les indemnités de séjour à l'étranger, et les indemnités de résidence. De plus, dans chacune des trois grandes catégories hiérarchiques, les soldes sont mécaniquement plus élevées que pour l'ensemble des militaires car les personnels militaires à l'étranger sont plus gradés. Pour les officiers, 1 199 EQTP ont au moins le grade de lieutenant-colonel ou de capitaine de frégate, soit 58 % de ces officiers, alors que cette part descend à 28 % pour l'ensemble des militaires. Pour les sous-officiers, 1 046 EQTP ont au moins le grade d'adjudant-chef, soit 46 % de ces sous-officiers, alors que cette part est de 25 % pour l'ensemble des militaires. Pour les militaires du rang, 408 EQTP ont le grade de caporal-chef ou quartier-maître de 1^{ère} classe (soit 71 % de ces militaires du rang) alors que cette part est de 39 % pour l'ensemble des militaires.

Figure A : Effectifs et solde nette des personnels militaires affectés hors de France en 2022

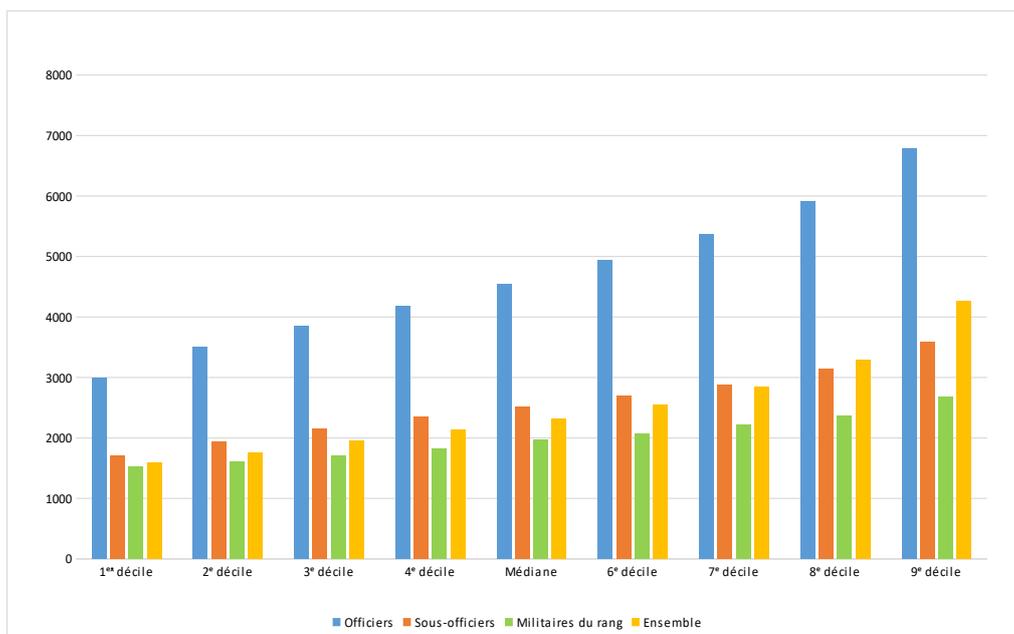
Corps	Effectifs en EQTP	Part des effectifs (%)	Solde nette moyenne (€ courants)	Évolution de la solde nette moyenne entre 2021 et 2022 (%)	
				€ courants	€ constants
Officiers	2 069	6,7	10 196	2,3	-2,8
Sous-officiers	2 292	2,5	5 996	1,8	-3,2
Militaires du rang	572	0,7	3 838	3,0	-2,1
Ensemble	4 933	2,4	7 508	1,9	-3,1

Champ : Personnels militaires (hors CGA, DGA, Gendarmerie, élèves et volontaires) affectés tout ou partie de l'année hors de France et hors Outre-mer.
Sources : RAE 2021 et 2022, OED.

DES DISPARITÉS SALARIALES CROISSANTES AVEC LA CATÉGORIE UN SALAIRE MÉDIAN DE 2 322 € NET

En 2022, la moitié des personnels militaires affectés en France (y compris Outre-mer) toute l'année perçoivent au moins 2 322 € nets par mois (**Figure 3**). Un personnel militaire sur dix, à 77 % des militaires du rang, perçoit au plus 1 587 € nets par mois (1^{er} décile) soit 1,2 fois le smic net mensuel moyen de 2022, tandis qu'un sur dix gagne au moins 4 259 € nets par mois (9^e décile). 81,6 % de ces derniers sont des officiers. Tous corps confondus, les 10 % des militaires les mieux rémunérés gagnent 2,7 fois plus que les 10 % des militaires les moins bien rémunérés. En incluant les militaires des armées affectés tout ou partie de l'année à l'étranger, ce rapport monte à 2,9. La solde nette médiane des officiers affectés en France (y compris Outre-mer) est de 4 544 € mensuels. Chez les sous-officiers, elle est de 2 514 € mensuels et pour les militaires du rang de 1 965 € nets mensuels. Les écarts de rémunérations entre sous-officiers et militaires du rang sont moins importants qu'entre officiers et sous-officiers. En raison des revalorisations du SMIC, la solde des militaires du rang a tendance à rattraper la solde des sous-officiers : le rapport entre la solde nette médiane des sous-officiers et celle des militaires du rang est passé de 1,31 en 2021 à 1,28 en 2022.

Figure 3 : Distribution de la solde nette mensuelle en 2022 par corps



Champ : Personnels militaires (hors CGA, DGA, Gendarmerie, élèves et volontaires) affectés tout ou partie de l'année hors de France et hors outre-mer.
Sources : RAE 2022, OED.

La disparité la plus forte des soldes nettes est observée dans le corps des officiers, avec un facteur de 2,3 entre les 10 % des officiers les plus rémunérés et les 10 % des officiers les moins bien rémunérés. Dans ce corps, les différences salariales d'un décile à l'autre sont particulièrement plus marquées en début et en fin de distribution. Elles sont ainsi de 17 % entre le 2^e décile et le 1^{er}, de 15 % entre le 9^e décile et le 8^e, mais de l'ordre de 8,5 % entre chaque décile du 3^e décile au 7^e. Pour les militaires du rang, le rapport entre les soldes nettes des 10 % les moins rémunérés et ceux des 10 % les plus rémunérés est de 1,8. Ce corps présente le moins de disparités salariales entre basses et hautes soldes puisqu'il est inférieur à celui des sous-officiers dont le rapport est de 2,1.

LA RÉMUNÉRATION MOYENNE NETTE DES PERSONNES EN PLACE AUGMENTE DE 0,1 % EN EUROS CONSTANTS

Au-delà de l'évolution de la solde nette, l'évolution de la rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP), c'est-à-dire des personnels présents du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, permet de prendre en compte les avancements individuels en plus des mesures générales comme la revalorisation du point d'indice en juillet 2022, les augmentations du traitement minimal en janvier, mai et août 2022, et les réformes sur les primes et indemnités. Entre 2021 et 2022, la RMPP nette augmente de 5,3 % pour l'ensemble des militaires en euros courants (**Figure 4**). Cela compense l'inflation qui a fortement augmenté en 2022 pour atteindre 5,2 % en moyenne sur l'année alors qu'elle n'était que de 1,6 % en 2021. Cette quasi-stabilité de la RMPP en euros constants tient avant tout à l'augmentation des primes et indemnités. Trois nouvelles primes ont été créées en 2022 dans le cadre de la Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires (NPRM). Celle-ci vise à rendre plus lisible et plus équitable le système des primes et indemnités et à davantage prendre en compte les effets de la sujétion militaire. Après la création de l'indemnité de mobilité géographique des militaires (IMGM) en 2021, c'est au tour de la prime de commandement et de responsabilité militaire (PCRM), de la prime de performance (PERF) et de l'indemnité de sujétions d'absence opérationnelle (ISAO) d'être ajoutées dans les éléments de rémunération des militaires, en remplacement d'anciens dispositifs. Les contributions des primes à l'évolution de la RMPP sont presque identiques pour les officiers et les sous-officiers alors que les militaires du rang, ayant un niveau plus faible de primes, n'en ont pas autant bénéficié.

Les seules évolutions indiciaires ont été loin de compenser l'inflation, de 5,2 % en 2022, puisque, sans prendre en compte les avancements individuels, la solde indiciaire a augmenté en moyenne annuelle de 3,3 %, essentiellement sous l'effet de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % en juillet¹. Les avancements individuels, d'échelon et de grade, ont permis de limiter la baisse de la solde indiciaire en euros constants des personnes en place (-0,7 %). Comme la progressivité des grilles indiciaires d'officiers est plus importante que celles des autres corps, la baisse de la solde indiciaire en euros constants est au final la moins importante pour les officiers, avec une contribution de -0,4 % contre -0,9 % pour les sous-officiers. Compte tenu de ces deux effets, celui de la NPRM et celui de la progressivité des grilles, la RMPP des officiers est la seule à progresser en euros constants (+0,5 %).

¹ L'évolution de la solde indiciaire à structure constante est calculée avec les évolutions de l'indice de traitement brut-grille indiciaire, qui ne prennent en compte que les mesures indiciaires, y compris les modifications de grille.

Figure 4 : Évolution de la rémunération des personnes en place entre 2021 et 2022 (en %)

	Ensemble	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang
Structure des effectifs en 2022	100	15,2	45,6	39,2
Structure des effectifs présents en 2021 et 2022	100	15,6	46,3	38,2
Proportion des effectifs présents en 2021 et 2022 par rapport aux effectifs de 2021	89,7	93,2	91,1	86,8
Évolution de la RMPP brute (€ constants)	-0,1	0,3	-0,3	-0,2
Dont contributions :				
de l'indiciaire	-0,7	-0,4	-0,9	-0,7
du complément de solde	0,0	0,0	0,0	0,1
des primes et indemnités	0,6	0,7	0,6	0,4
Évolution de la RMPP nette (€ constants)	0,1	0,5	-0,1	-0,1
Évolution de la RMPP nette (€ courants)	5,3	5,8	5,0	5,1

Effectifs en EQTP.

RMPP : Rémunération moyenne des personnes en place en 2021 et 2022.

Champ : Personnels militaires (hors CGA, DGA, Gendarmerie, élèves et volontaires) présents les deux années entières.

Sources : RAE 2021 et 2022, OED.

LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES PERSONNELS FÉMININS PROGRESSE DE 0,6 % EN EUROS CONSTANTS

La part des femmes parmi les militaires croît légèrement : 16,0 % en 2022, contre 15,8 % en 2021 (Figure 5). Cette proportion est même de 18,4 % chez les sous-officiers. La rémunération moyenne nette en euros constants des personnels féminins présents du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 (RMPP) progresse de 0,6 %, davantage que celle des hommes, puisque l'évolution de la RMPP nette en euros constants pour l'ensemble progresse de 0,1 %. Entre 2021 et 2022 cette évolution pour les personnels féminins s'élève à +1,7 % pour les officiers, +0,3 % pour les sous-officiers et +0,1 % pour les militaires du rang. Les augmentations des primes et indemnités ont été plus importantes pour les femmes car leur contribution à l'évolution de la RMPP brute est de 0,9 point, contre 0,6 pour l'ensemble des militaires. Avec une contribution de 1,5 point, cet effet est davantage marqué pour les femmes officiers.

Figure 5 : Effectifs et rémunération nette des personnels militaires féminins en 2022

Corps	Part des effectifs féminins en 2022 (%)	Ancienneté moyenne (an)	Évolution de la solde nette moyenne entre 2021 et 2022 (%)		Évolution de la RMPP nette moyenne entre 2021 et 2022 (%)	
			€ courants	€ constants	€ courants	€ constants
Officiers	16,3	14,0	4,7	-0,5	7,0	1,7
Sous-officiers	18,4	13,3	3,0	-2,1	5,5	0,3
Militaires du rang	13,2	6,2	3,9	-1,2	5,3	0,1
Ensemble	16,0	10,9	3,5	-1,6	5,8	0,6

Effectifs en EQTP.

RMPP : Rémunération Moyenne des Personnes en Place.

Champ : Personnels militaires féminins (hors CGA, DGA, Gendarmerie, élèves et volontaires).

Sources : RAE 2021 et 2022, OED.

L'ancienneté moyenne des personnels féminins est de 10,9 ans en 2022. Elle est plus longue pour les femmes officiers (14 ans) que pour les femmes militaires du rang (6,2 ans).

ENCADRÉ 1

LE RECENSEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT

Le Recensement des Agents de l'État (RAE) est un fichier produit chaque année par l'Observatoire économique de la défense, à partir de différentes sources (les directions des ressources humaines des armées, de la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, de l'école Polytechnique et du centre expert des ressources humaines du personnel civil pour les officiers généraux qu'il gère). En 2021 sont intégrées également des données issues du calculateur Source solde. À partir de 2021, ce dernier intègre les données des armées de Terre, de l'Air, de la Marine et du service de santé des armées.

Après vérification de la cohérence et de la justesse des informations et agrégation, cette base de données à but statistique contribue à alimenter le Système d'Information des Agents des Services Publics de l'Insee (SIASP) mais est également valorisée, sous formes de statistiques agrégées, dans un ÉcoDef Statistiques publié annuellement, ainsi que dans la revue annuelle du Haut Comité à l'Évaluation de la Condition Militaire (HCECM). Elle comprend, outre les montants des traitements et indemnités de chaque militaire au niveau individuel, un volet d'informations RH. Suite à des erreurs dans les transmissions de données, les rémunérations de 2021 ont été révisées en 2023 depuis l'Écodef n° 216 : sur l'ensemble des militaires, la solde indiciaire moyenne a été revue de 1,1 % à la hausse et la moyenne des primes et indemnités de 0,4 % à la baisse.

CHAMP

Tous les chiffres sont issus d'un périmètre « tous militaires (Terre, Air, Mer, Service de santé des armées, Service du commissariat des armées, Service de l'énergie opérationnelle, pompiers militaires de Paris et Marseille), hors DGA, hors CGA, hors Gendarmerie, hors élèves et hors volontaires ».

Le grade considéré est celui du dernier mois de paiement en 2022. Les données ont également été « winsorisées » à 0,1 %, ce qui signifie que les 0,1 % des rémunérations les plus faibles et les 0,1 % des rémunérations les plus hautes ont été remplacées par les quantiles à 0,1 % et à 99,9 % respectivement. Ce procédé permet de corriger les valeurs extrêmes d'une distribution sans supprimer les observations concernées.

ENCADRÉ 2 : DÉFINITIONS

EQTP : L'équivalent temps plein (EQTP) est un emploi converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour calculer la solde moyenne en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, l'EQTP est de $(0,5 \times 0,8) = 0,4$ EQTP, la solde annuelle en EQTP est de $10\ 000 / 0,4 = 25\ 000$ euros par an. Pour rappel, le statut militaire est incompatible avec l'aménagement d'un temps partiel.

Solde mensuelle nette : la solde nette comporte une solde indiciaire, des primes et indemnités auxquelles les cotisations salariales et prélèvements sociaux sont retranchés. Le résultat de cette somme est ensuite divisé par le nombre de mois de présence afin d'obtenir la solde mensuelle nette du militaire.

Part des primes / part des prélèvements : la part des primes est calculée comme le montant total des primes et indemnités perçues rapporté à la solde brute. La part des prélèvements correspond au montant total des cotisations ou prélèvements rapporté à la solde brute (sont comprises : contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, cotisation pour la retraite additionnelle de la fonction publique, cotisation pension, contribution de solidarité, fonds de prévoyance, cotisations à la Sécurité sociale).

Évolution en euros constants : évolution calculée en référence à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages.

Déciles / médiane : le x^{e} centile d'une distribution de rémunération est la solde qui divise la population en deux : x % touche une solde égale ou inférieure à cette valeur, $100 - x$ % touche une solde égale ou supérieure. Les déciles sont les 10^e, 20^e, ..., 90^e centiles (9 au total). La médiane est le 5^e décile ou le 50^e centile, elle divise la population en deux parts égales.

Rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) : cette notion est utilisée pour évaluer l'évolution moyenne de la solde des agents présents deux années déterminées (généralement consécutives). L'évolution de la RMPP prend ainsi en compte les mesures portant sur la valeur du point, les mesures statutaires et indemnitaires, l'effet des mesures d'avancement individuel et des promotions, ainsi que les autres éléments susceptibles d'avoir un impact sur le traitement ou la solde (requalification des emplois, par exemple). Seules les personnes présentes tout au long des deux années considérées dans la même administration et avec la même quotité de travail sont qualifiées de « personnes en place », de manière à neutraliser les effets sur le revenu du volume de travail ou d'une réorientation professionnelle.

Contribution à l'évolution d'un agrégat : lorsqu'un agrégat, comme la solde brute moyenne, peut être décomposé en une somme de composantes, toute variation de l'une de ces composantes a un effet sur l'évolution de l'agrégat. La contribution d'une composante est égale au produit du taux d'évolution de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente. Elle représente l'évolution qu'aurait eu l'agrégat si seule la composante en question avait varié. Par définition, l'évolution d'un agrégat est égale à la somme des contributions.

BIBLIOGRAPHIE

- Lépine F.-X., *La rémunération des personnels militaires en 2021*, EcoDef Statistiques n° 216, janvier 2023.
- Lépine F.-X., *L'ITB-GI des militaires des armées est stable au 4^e trimestre 2022*, EcoDef Conjoncture n° 221, mars 2023.
- SGA/DRH-MD, *Rapport Social Unique 2022*, juillet 2023.

ÉCODEF STATISTIQUES

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse ÉcoDef par courriel (format pdf). Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications de l'OED sur Internet à l'adresse : www.defense.gouv.fr/ssm

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED) Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623,
75509 Paris CEDEX 15
Directrice de la publication : Chloé Mirau
Rédacteur en chef : Pierre Greffet
Auteur : François-Xavier Lépine
Maquettage et réalisation : OED, SGA/Com
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr
ISSN 2431-6148 : EcoDef (En ligne)